

Enfants, Parents

Assistants Maternels

PROTCOLE SANITAIRE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Applicable à partir du 31/08/2020

Mise à jour le 26/08/2020

En application du plan de déconfinement et du guide ministériel intitulé « Covid-19-Phase 3 de la levée du confinement-Modes d'accueil du jeune enfant- 22 juin 2020 », un protocole sanitaire est mis en place au sein des locaux du RAM afin de garantir une sécurité et un accueil bienveillant pour les enfants, les parents et les professionnels.

Dans ce contexte particulier, l'engagement de chacun à respecter ce protocole est important. La réussite repose sur notre capacité collective, avec les autorités de santé, à maintenir sous contrôle l'épidémie.

Ce protocole est applicable sur les quatre communes de la convention intercommunale du Relais d'Assistants Maternels : Bouchemaine, Beaucouzé, Saint-Lambert-la-Potherie et Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Des mises à jour sont susceptibles d'être apportées en fonction de l'évolution sanitaire et des recommandations ministérielles.

Les animatrices du RAM sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Anne-Lise Kozmon,
Coordinatrice Petite Enfance.

I] Matinées au RAM

ORGANISATION

- Dans la mesure du possible les activités extérieurs seront favorisées,
- Deux créneaux d'accueil sont proposés au lieu d'un par matinée,
- L'inscription est obligatoire par mail ou téléphone,
- Les effectifs d'accueil seront réduits sur les matinées d'animation.

Commune	Sainte Gemmes-sur-Loire	Saint-Lambert-la-Potherie	Bouchemaine	Beaucouzé
Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Créneau 1	9h15-10h15	9h15-10h15	9h15-10h15	9h30-10h30
Créneau 2	10h30-11h30	10h30-11h30	10h30-11h30	10h45-11h45
Capacité maximum d'accueil par créneau	4 assistants maternels	5 assistants maternels	4 assistants maternels	5 assistants maternels

Merci de respecter les horaires entre les deux créneaux afin de :

- Laisser le temps à l'animatrice d'effectuer le nettoyage et le roulement des jeux.
- Prévenir les risques de transmission entre les groupes.

Les intervenants extérieurs sont autorisés à intervenir sur les matinées du RAM, toujours sur inscription. Il est possible que celui-ci adapte sa prestation et/ou son matériel.

GESTES BARRIERES

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes,
- Les gestes barrières sont à respecter,
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.



LAVAGE DES MAINS	ADULTES	ENFANTS*
À l'arrivée	gel hydro.	Savon
Après la manipulation du masque	savon ou gel hydro.	
Avant et après un change	savon ou gel hydro.	Savon
Avant et après les toilettes	savon ou gel hydro.	Savon
Après avoir toussé, s'être mouché ou avoir mouché un enfant	savon ou gel hydro.	Savon
Au départ	gel hydro.	Savon

*Dans la mesure où l'enfant est en âge de se laver les mains.

CHANGES

- Chaque assistant maternel prend le soin d'apporter son matériel nécessaire aux changes.
- Les déchets souillés sont immédiatement placés dans un sac poubelle individuel avant d'être mis dans la poubelle prévu à cet effet.

- Nettoyage du tapis de change par l'assistant maternel après son utilisation.
- Le professionnel se lave les mains et celles de l'enfant au savon après le change.
- Les animatrices du RAM se chargent de vider la poubelle et de désinfecter l'intégralité du plan de change après chaque matinée.

ENTRETIEN DES LOCAUX/MATERIEL

- Agent d'entretien : sol, grande surface, sanitaire...
- Animatrice RAM : aération des locaux avant et après chaque animation (sauf plan de canicule). Désinfection du plan de change et des petites surfaces fréquemment utilisées entre chaque animation + le tapis des bébés. Faire un roulement des caisses de jeux entre chaque créneau d'accueil.

I] Entretiens individuels et soirées d'échanges

- Les entretiens sont uniquement sur rendez-vous,
- Les soirées d'échanges sont sur inscription obligatoire,
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes,
- Du gel hydroalcoolique est à disposition,
- Les gestes barrières sont à respecter.



III] Symptômes

En cas de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires) d'un adulte ou d'un enfant, merci de ne pas vous présenter et de prévenir l'animatrice du RAM.

L'accueil d'un enfant ou adulte symptomatique ne pourra se faire que sur présentation d'une attestation médicale justifiant que l'enfant ne présente pas de contre-indication.

Merci de prévenir le RAM d'un cas COVID chez un professionnel, un enfant ou dans son entourage afin de faciliter le dépistage est de rompre la chaîne de contamination. Le contact-tracing fait en particulier l'objet d'un travail coordonné entre le ou les professionnels des modes d'accueil et les Agences Régionales de Santé (ARS).

Nous vous remercions pour votre professionnalisme dans le respect des consignes sanitaires et nous vous tenons informés des éventuelles évolutions de nos protocoles.